



Delai de remboursement prorata loyer

Par **celmar**, le **06/10/2016 à 18:47**

Bonjour, rnJe souhaiterai savoir si le délai de remboursement du prorata de loyer est lui aussi soumis à la même règle que celui du dépôt de garantie de 2mois rnSi non quel est le délai maximum du remboursement de celui ci ? rnMerci d'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **07/10/2016 à 07:51**

Bonjour,rnVotre question n'est pas claire. Ce que j'en comprends, vous avez versé un mois complet de loyer alors que votre préavis s'arrêtait en cours de ce moi, c'est bien cela ?rnSi oui, il n'existe pas de délai pour le remboursement du trop perçu, cela doit se faire rapidement. Vous auriez même pu ne payer que le prorata et non la totalité du loyer !

Par **celmar**, le **07/10/2016 à 09:36**

Oui Cest ca Jai payé mon loyer en entier et non au prorata n'ayant pas de date précise au départ pour calculer celui ci. rnMerci pour la réponse c'est effectivement ce qu'il me semblait mais je voulais en etre sure avant de le dire à mon ancienne propriétaire

Par **Lag0**, le **07/10/2016 à 09:38**

[citation] n'ayant pas de date précise au départ pour calculer celui ci. [/citation]rnCe n'est pas

la date de départ qui compte, mais celle de fin de préavis. Même si vous partez avant, vous êtes tenu au paiement du loyer et des charges jusqu'au terme du préavis. Sauf, bien sur, si le logement est reloué avant.